

**Ecole Primaire « Les Bourgeons » de Noyers Saint Martin.
Informations de rentrée - Année scolaire 2020-2021**

L'équipe enseignante :

Classes maternelles : Mme MARIAGE (PS/MS) , Mme BOUSSOIS (MS/GS). Les enseignantes sont assistées chacune d'une ATSEM.

Classes élémentaires : Mme DAUSSE (CP/CE1), Mme DUGROSPREZ (CE1/CE2), M.CRIGNIER (CM1/CM2). La fonction de direction pour l'ensemble des classes est assurée par M.CRIGNIER en décharge administrative le lundi.

Pour nous joindre :

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 03.44.80.70.37 , au 07.89.72.80.34 ou par mail à l'adresse suivante : ce.0601342h@ac-amiens.fr

Concernant les appels, il est préférable de privilégier le lundi (jour de décharge administrative). Vous pouvez cependant signaler les absences de vos enfants par SMS.

Rappel des règles de sécurité dans l'intérêt de tous.

La surveillance de l'accueil des élèves dans les écoles est assurée par un adulte à l'entrée de la cour. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles préconisées dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE. Vous pouvez vous référer à la plaquette d'information dans le cahier de liaison de votre enfant. Nous comptons sur votre collaboration à ce sujet.

Informations complémentaires disponibles sur le site du ministère « education.gouv.fr ».

Modalités d'accueil dans le cadre de la crise sanitaire du « Covid 19 ».

Les mesures sanitaires pour la rentrée de septembre ne sont pas connues à ce jour. Les règles de sécurité en vigueur sont celles du dernier protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education nationale. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution éventuelles des modalités de reprise.

Horaires de classe et ouverture des grilles.

« Les Bourgeons »	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Matin	Accueil de 8h20 à 8h30 - Fermeture de la grille à 8h30.
	Fin des cours et ouverture de la grille : 12h00.
Après-midi	Accueil de 13h35 à 13h45 - Fermeture de la grille à 13h45.
	Fin des cours et ouverture de la grille : 16h15.

Les retards : L'activation du **plan vigipirate** nous fait obligation de fermer les accès (donc les grilles d'entrée) pendant le temps scolaire. Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école et toujours dans un souci de sécurité que vous comprendrez aisément, **nous vous remercions de veiller à respecter les heures d'entrée dans l'établissement .**

Les retards réguliers sans motifs valables seront signalés (au même titre que les absences) à Madame l'Inspectrice de Circonscription.

Les absences : En cas d'absence de votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir nous en avvertir le matin même par téléphone aux numéros indiqués ci-dessus. L'envoi d'un SMS est possible au 07.89.72.80.34 . Une confirmation écrite dans le cahier de liaison sera nécessaire au retour de votre enfant. En cas d'absence prévisible (rendez-vous médical programmé par exemple) , merci de nous prévenir dès que possible en nous indiquant le motif.

Nous vous rappelons que les absences doivent être exceptionnelles et dans tous les cas justifiées par un message écrit dans le cahier de liaison dès le retour à l'école. Nous vous précisons que les absences longues pour raisons autres que médicales doivent faire l'objet d'une demande par les familles auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise. Nous vous précisons enfin qu'**en cas d'absences répétées, un dossier individuel d'absence est ouvert et transmis au Directeur des Services Départementaux de l' Education Nationale (Code de l'éducation).**

En cas d'absence d'un enseignant non remplacé, les élèves de sa classe pourront être accueillis dans les autres classes dans la mesure du possible.

Relations familles / école : Votre enfant dispose d'un cahier de liaison où sont consignées toutes les informations qui vous sont nécessaires en cours d'année. Ce cahier est également à votre disposition pour que vous puissiez nous faire passer des messages (remarques, informations, questions...). Il est recommandé de vérifier régulièrement le cahier de correspondance et le cartable, car les enfants oublient parfois de transmettre les informations.

Les enseignants peuvent bien sûr vous rencontrer pour faire un point sur la scolarité de votre enfant ou répondre à vos interrogations . Je suis également disponible si vous le souhaitez. Dans tous les cas , merci de convenir au préalable d'un rendez-vous.

Précisions concernant la prise de médicaments à l'école : La prise de médicaments à l'école doit rester **exceptionnelle**. Toutefois, si votre enfant doit prendre un traitement médicamenteux alors que son état de santé lui permet de fréquenter régulièrement l'école, il conviendra de nous fournir la photocopie de l'ordonnance avec la posologie clairement indiquée ainsi que votre autorisation écrite. Il ne pourra s'agir que de traitement par voie orale, inhalée ou cutanée (pommade).

Les médicaments seront placés dans un local fermé à clef sous la responsabilité d'un adulte.

En cas de troubles de la santé spécifiques, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) pourra être établi avec le personnel médical . N'hésitez pas à vous rapprocher de l'enseignant de votre enfant.

Affaires personnelles des élèves :

Comme dans tous les lieux publics, malgré votre et notre vigilance, en cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'école ne peut être engagée ; aussi :

- Assurez-vous que votre enfant ne transporte pas d'objets pouvant représenter un danger pour lui ou pour les autres.
- Evitez de le laisser amener à l'école des objets dont la perte serait très pénible (bijoux , jouets de valeur...)
- Pour les plus grands, les portables , les jeux électroniques ou lecteurs audio (mp4) ne sont pas autorisés .

Documents de rentrée.

Nous vous remettons dès maintenant les habituels documents d'information ou à compléter pour la rentrée :

- Fiche de renseignements élèves/Parents.*
 - Fiche d'urgence médicale.*
 - Droit à l'image.*
 - Liste des fournitures par classe. (pour information)
- } Un même document recto/verso par enfant.

Vous pouvez prévoir dès maintenant une attestation d'assurance « Responsabilité Civile – individuelle accident » pour votre enfant pour l'année scolaire 2020/2021.*

*Nous pourrions récupérer ces documents à la rentrée.

D'autres informations vous seront communiquées début septembre.

Les listes des classes seront affichées à l'entrée de l'école et seront également diffusées à la mairie.

Les réunions d'information de rentrée seront programmées suivant les directives sanitaires à la rentrée .
Le calendrier vous sera communiqué dès que possible.

Dernière information importante :

La rentrée des élèves est fixée au Mardi 01 septembre ...

D'ici là, nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous.

Pour l'équipe enseignante, le Directeur.